



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-725

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris

75-2024-11-20-00010 - Arrêté du 20 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 Février 2023 portant désignation des membres de la commission de médiation « DROIT AU LOGEMENT/HEBERGEMENT OPPOSABLE » compétente?? SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS (7 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2024-11-21-00004 - Arrêté n° DDPP - 2024 - 908 du 21 novembre 2024 portant habilitation sanitaire (2 pages)

Page 11

75-2024-11-21-00005 - Arrêté n° DDPP - 2024 - 909 du 21 novembre 2024 portant habilitation sanitaire (2 pages)

Page 14

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2024-11-20-00010

Arrêté du 20 novembre 2024 modifiant l'arrêté
du 8 Février 2023 portant désignation des
membres de la commission de médiation «
DROIT AU LOGEMENT/HEBERGEMENT
OPPOSABLE » compétente
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS

**ARRÊTÉ DU 20 NOVEMBRE 2024 MODIFIANT L'ARRETE DU 8 FEVRIER
2023 MODIFIE PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE
MÉDIATION « DROIT AU LOGEMENT/HEBERGEMENT OPPOSABLE » COMPETENTE
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D' ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,

Commandeur de la Légion d'honneur,

Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 441-2-3, R 441-13 ;

Vu le décret n°2010-687 modifié du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 8 février 2023 portant désignation des membres de la commission de médiation « droit au logement/hébergement opposable » compétente sur le territoire de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 sus-visé,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2024 de la Ville de Paris ;

Sur proposition du préfet, directeur de Cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 février 2023 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE :

1) Collège des services déconcentrés de l'État :

Membres titulaires :

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services

déconcentrés de l'Etat :

Jean-Christophe REGRAIN	Préfecture de Police de Paris
Rosaline FOUQUEREAU	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Marie DUCHENY	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)

Membres suppléants :

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Rémy HOUTART	Préfecture de Police de Paris
Valentine BRAIVE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Margaux DEROUES	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Lamya BOUDOUAYA	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Farida BENANOUNE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Tania ABENON	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Ilhème GRIMALDI	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Malick PARAISO	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Evelyne ADONIS	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Ilyas ADELIN	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Bryan LARGEMENT	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)

Sylvie NONONE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
---------------	---

2) Collège des collectivités territoriales :

Membres titulaires :

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de la Ville de Paris :

Jacques BAUDRIER	Adjoint à la Maire de Paris, en charge du logement et de la transition écologique sur le bâti
Barbara GOMES	Conseillère déléguée en charge de l'encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires, auprès de l'adjoint à la Maire chargé du logement et de la transition écologique du bâti
Camille NAGET	Conseillère de Paris, conseillère du 19 ^e arrondissement

Membres suppléants :

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de Ville de Paris :

Anne GIRON	Direction des solidarités (DSOL)
Myriame ADLER	Direction des solidarités (DSOL)
Anne-Laure PEREZ	Direction des solidarités (DSOL)
Marianne HAMEL	Direction des solidarités (DSOL)
Astrid BERTE	Direction des solidarités (DSOL)
Christelle POULAIN	Direction des solidarités (DSOL)
Catherine NORMANT	Direction des solidarités (DSOL)
Christelle VERINES-GRIL	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Nora HARROUDJ	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Anne-Laure SABATIER	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Vana CHEA	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Julie ROBILLIARD	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Simon YASUDA	Direction du logement et de l'habitat (DLH)

3) Collège des bailleurs et autres organismes :

Membres titulaires :

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

Céline MUSEUX	Elogie-Siemp
---------------	--------------

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

Valérie HALABI	SOLIHA
----------------	--------

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

Manon BONNARD	France Terre D'Asile (FTDA)
---------------	-----------------------------

Membres suppléants :

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

Florian MAILLEBUAU	Paris Habitat
Sophie ZEGHLACHE	Paris Habitat
Nadia AYAD	Immobilière 3F
Camille DOUIN	CDC Habitat Social
Christophe ETRONNIER	RATP Habitat
Virginie BLIN-DENIS	RIVP
Cynthia DEMAS	RIVP
Cécilia OLLIVIER	RIVP
Florelle HUET	RIVP
Alexis GOURSOLAS	RIVP
Malika GUILLERM	Habitat Social Français (HSF)
Véronique QUEMERE	ICF Habitat La Sablière

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

Sabrina JABOT	SOLIHA
Dominique TRIGO	SOLIHA
Halima MELLALI	SOLIHA

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

François PARRA	France Terre D'Asile (FTDA)
----------------	-----------------------------

4) 1er collège des associations :

Membres titulaires :

- Est nommé membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentant d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Frédéric LEFEVRE	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)
------------------	---

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Vanessa LEFEVRE	Les Enfants du Canal
Myriam MIGNARD	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

Membres suppléants :

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Annie SZUFA	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)
Christiane PIERRE	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Jorge GATO CANDEIAS	Les Enfants du Canal
Niakale DEMBELE	Les Enfants du Canal
Sylvain LE MAY	Les Enfants du Canal
Réola VALENTINI	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Camille MILLOT	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Quentin FRANCES	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Linda HADDAD	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Yoann JADOT	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Adelaïde BOUDJOM	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Lauriane URANIE	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Sara JNATI	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

Naomi BOSSE	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Ingrid GALLON	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Stécy DAQUIN	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

5) 2ème collège des associations :

Membres titulaires :

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Isabelle MEDOU-MARERE	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Odile PECOUT	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante désignée par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

Marie-Lucine MOUSSOUA	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
-----------------------	---

Membres suppléants :

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Nora MOKE-MASHI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Alexandra CASTOR	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Mélanie LEPAGE	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Armelle LAROSE KASLI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Fatoumata SILLA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Sandrine DREFEL	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Nouridini BIAWO	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Morad RAY	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Rokhaya BA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Néville RIGAUX	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)

Amadou DJIMERA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Abdelaziz NIATI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Clara PAPIAU	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Emma RIOUX	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Cynthia DAUBE	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants désignés par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

Ndiaga NIANG	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Nadine MILOKO	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Papa Laye NDIAYE	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)

MEMBRE A VOIX CONSULTATIVE :

Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation à Paris (SIAO75) peut assister à la commission à titre consultatif.

Article 2 : Les membres supplémentaires ou remplaçants mentionnés à l'article 1^{er} sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

Le reste sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 5 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible à l'adresse <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 20 novembre 2024

Le Préfet,
Directeur de cabinet,
Signé
Christophe NOËL DU PAYRAT

Préfecture de Police

75-2024-11-21-00004

Arrêté n° DDPP - 2024 - 908 du 21 novembre
2024 portant habilitation sanitaire

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2024 – 908
DU 21 NOV. 2024
PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

Le Préfet de Police,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-01531 du 16 octobre 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives et des services qui lui sont rattachés,

Vu la demande de M^{me} Marie BABIAR, née le 07 juillet 1999 à Paris 14^{ème}, inscrite à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 35302 et dont le domicile professionnel administratif est situé 48 bis, avenue Mozart à Paris 16^{ème},

Vu l'attestation de suivi de la formation nécessaire à l'attribution de l'habilitation sanitaire, délivrée par l'École Nationale Vétérinaire d'Oniris – 44307 Nantes – le 06 juillet 2023 à M^{me} Marie BABIAR,

Sur proposition de la Directrice départementale de la protection des populations de Paris,

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Marie BABIAR** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2

Le **Docteur Vétérinaire Marie BABIAR** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3

La Directrice départementale de la protection des populations de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police
et par délégation,
la Directrice départementale de la
protection des populations de Paris

Signé

Marie-Hélène TREBILLON

Préfecture de Police

75-2024-11-21-00005

Arrêté n° DDPP - 2024 - 909 du 21 novembre
2024 portant habilitation sanitaire

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2024 – 909
DU 21 NOV. 2024
PORTANT HABILITATION SANITAIRE**

Le Préfet de Police,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-01531 du 16 octobre 2024 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives et des services qui lui sont rattachés,

Vu la demande de M^{me} Sarah JAEGER, née le 30 octobre 1994 à Charleroi (Belgique), inscrite à l'ordre des vétérinaires sous le numéro 35529 et dont le domicile professionnel administratif est situé 82, rue d'Avron à Paris 20^{ème},

Vu l'attestation de suivi de la formation nécessaire à l'attribution de l'habilitation sanitaire, délivrée par l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort – 94704 Maison Alfort – le 21 octobre 2024 à M^{me} Sarah JAEGER,

Sur proposition de la Directrice départementale de la protection des populations de Paris,

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime susvisé est octroyée au **Docteur Vétérinaire Sarah JAEGER** pour une durée de cinq ans, pour les activités relevant de ladite habilitation. Elle est tacitement reconduite par période de cinq ans si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue, prévues à l'article R. 203-3 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2

Le **Docteur Vétérinaire Sarah JAEGGERS** s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'État et des opérations de police sanitaire.

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de cette habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 3

La Directrice départementale de la protection des populations de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Île-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police
et par délégation,
la Directrice départementale de la
protection des populations de Paris

Signé

Marie-Hélène TREBILLON